

Département de La Creuse

Evolis 23

Réunion du Bureau du 19 Septembre 2022

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 19 Septembre 2022 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

1^{ère} convocation : 5 Septembre 2022

Bureau du 12 Septembre 2022 : absence de quorum

2^{ème} convocation : 13 Septembre 2022

Présents : CHAVANT Philippe ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GASPARD Isabelle ; HAMONEAU Nicolas ; MATIGOT Jean-Roland ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VIARD Philippe.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; BOURDIER Sylvie ; DARDAILLON Bruno ; LABESSE Jean-Claude ; MONDON Thierry ; PICQUENOT Quentin ; SIMONNET Nicolas ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIRMONT Fabien.

Secrétaire de séance : Monsieur MATIGOT Jean-Roland

Monsieur LABESSE Jean-Claude donne pouvoir à Monsieur DELAPORTE Fabrice

Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à Monsieur RIOT Philippe

Madame VERBRUGGHE Isabelle donne pouvoir à Monsieur VIARD Philippe

Membres : 27

Présents : 10

Votants : 13

Délibération n° 2022-130

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution SAINTE FEYRE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINTE FEYRE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINTE FEYRE :

Montant	Opérations
-54 186,04 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-211126-1920CI.01 - Hors DETR 2022 Réalisation d'un enrobé route de Pommeret V2) - annulée et remplacée
43 151,61 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-211126-1920CI.02 - Hors DETR 2022 Réalisation d'un enrobé route de Pommeret V2 - Déduction DETR 2021

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : **23 SEP. 2022**

Le Président,
Patrick ROUGEOT

